

DNCA Invest

Société d'Investissement à Capital Variable
60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 125 012

(la « Société »)

Luxembourg, le 24 mars 2023

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convier à **l'Assemblée Générale Ordinaire** (l'« Assemblée ») de votre Société, qui se tiendra au siège social

le 26 avril 2023 à 15 heures (heure du Luxembourg)

afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
3. Affectation des résultats:
Ratification de la distribution des dividendes.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022:
 - M. Jean-Charles Mériaux (jusqu'au 15 mars 2023);
 - M. Grégoire Scheiff;
 - M. Luc Régent;
 - M. Thomas Péan;
 - M. Pascal Delaunay.
5. Conseil d'Administration:
 - a.1. Démission de M. Jean-Charles Mériaux en qualité d'Administrateur de la Société avec date d'effet au 15 mars 2023;
 - a.2. Ratification de la co-optation de M. Pierre Pincemaille en qualité d'Administrateur de la Société avec date d'effet au 15 mars 2023;
 - a.3. Nomination de M. Pierre Pincemaille en qualité d'Administrateur de la Société;
 - a.4. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2023:
 - M. Pierre Pincemaille;
 - M. Grégoire Scheiff;
 - M. Luc Régent;
 - M. Thomas Péan;
 - M. Pascal Delaunay.
 - b. Renouvellement de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2023;
6. Ratification de la rémunération des Administrateurs ;
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à l'Assemblée en informeront le Conseil d'Administration par écrit au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'Assemblée.

Les actionnaires qui sont dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée compléteront et signeront le formulaire de procuration joint aux présentes et le retourneront à l'attention de Mme Danièle Maton par e-mail (lux.funds.domiciliation@bnpparibas.com), suivi de l'original par courrier auprès de BNP Paribas, 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, **pour le 21 avril 2023 au plus tard.**

Le rapport annuel daté du 31 décembre 2022 sera mis à disposition sur demande adressée au siège social.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration,

PROCURATION

Le (les) soussigné(s),
Nom de l'actionnaire (des actionnaires) inscrit(s)

propriétaire(s) de action(s)
Dans le nombre d'actions, les chiffres après la virgule représentent les décimales

Du/des compartiment(s) (code ISIN)
.....

De [nom] (la « Société »),

constitué(nte) pour mandataire spécial
ou, à défaut, le Président de l'Assemblée,

avec pleine faculté de substitution, à qui il(s) confère(nte) tous pouvoirs aux fins de le(s) représenter à
l'Assemblée Générale Annuelle (l'« Assemblée ») de la Société qui se tiendra **le 26 avril 2023 à 15 heures (heure du Luxembourg)**, ainsi qu'à tout ajournement s'y rapportant, au siège social [ou à toute autre adresse], et pour agir et voter en mon/notre nom et pour mon/notre compte sur l'ordre du jour suivant :

	Pour	Contre	Abstention
1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;			
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Affectation des résultats ;			
Ratification de la distribution des dividendes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :			
- M. Jean-Charles Mériaux (jusqu'au 15 mars 2023)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Grégoire Scheiff	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Luc Régent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Thomas Péan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Pascal Delaunay	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Conseil d'Administration			
a.1. Démission de M. Jean-Charles Mériaux en qualité d'Administrateur de la Société avec date d'effet au 15 mars 2023 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

a.2. Ratification de la co-optation de M. Pierre Pincemaille en qualité d'Administrateur de la Société avec date d'effet au 15 mars 2023 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a.3. Nomination de M. Pierre Pincemaille en qualité d'Administrateur de la Société ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a.4. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2023 :			
- M. Pierre Pincemaille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Grégoire Scheiff	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Luc Régent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Thomas Péan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- M. Pascal Delaunay	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Renouvellement de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2023;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Ratification de la rémunération des administrateurs ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Divers.			

Les actionnaires sont priés d'indiquer à l'aide d'une croix (x) la façon dont ils souhaitent que leurs voix soient exprimées. Les bulletins sur lesquels ni un vote dans un sens ou dans l'autre, ni une abstention ne sont indiqués, sont NULS.

Le mandataire peut notamment:

- Assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait valablement délibérer,
- Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du (des) soussigné(s) toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour,
- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et, en général faire ce qui est nécessaire.

Fait le à

Ne varietur

Nom(s) (en capitales) et signature :